



Séquence pédagogique STI2D

Comment tracer une ligne à grande vitesse ?

Les acteurs d'un projet de construction - définitions

Maitre d'ouvrage (MOA) :

C'est l'entité **porteuse du besoin**, définissant l'**objectif** du projet, son calendrier et le budget maximum consacré à ce projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage dont le maitre d'ouvrage sera **propriétaire**. (Bâtiment, ouvrage d'art...)

La maîtrise d'ouvrage conçoit l'idée de base du projet et représente, à ce titre, les **utilisateurs finaux** à qui l'ouvrage est destiné. Le maitre d'ouvrage est le client du maitre d'œuvre mais n'occupera pas ou n'utilisera pas obligatoirement lui-même les ouvrages construits. (logements locatifs, revente, mise en gérance par un exploitant)

Maitre d'œuvre (MOE) :

Le maître d'œuvre est la personne physique ou morale qui a en charge **la réalisation** d'un ouvrage, principalement lors de chantiers dans le domaine de la construction. Le maître d'œuvre peut aussi bien être une entreprise à laquelle on a fait appel, qu'un professionnel ou une organisation.

Rôle du maître d'œuvre :

Le maître d'œuvre conçoit les plans, **organise, supervise, coordonne** les différentes personnes qui travaillent sur un même projet et livre le produit une fois terminé. Il est choisi par le maitre d'ouvrage pour qui le projet est réalisé.

Obligations du maître d'œuvre :

Le maître d'œuvre se doit donc de **respecter les délais** fixés au départ, mais aussi le **budget** qui figure dans le contrat. En contrepartie, il a le choix des **moyens techniques** qu'il va déployer et des entreprises qui vont se charger des divers lots (gros œuvre ; plomberie ; couverture ; charpentes ; électricité...). Pour l'aider à réaliser les différentes tâches il peut s'appuyer sur un chef de projet.

Focus sur la ligne LGV-SEA:

La société privé LISEA va exploiter la ligne pendant 50 ans au titre d'une délégation de service public, puis devra la céder à l'état (RFF Réseau Ferré de France).

LISEA , qui est donc le Maitre d'Ouvrage (conjointement avec l'Etat Français), a confié à COSEA la maitrise d'oeuvre pour la conception et la construction de la ligne.

COSEA est un groupement d'entreprises piloté par **VINCI Construction**.

COSEA est divisée en sous-groupements pour l'accomplissement des tâches :

- le Sous-Groupement Conception (SGC) : conception de la ligne.
- le Sous-Groupement Infrastructures (SGI) : génie civil.
- le Sous-Groupement Superstructures (SGS) : bases travaux ferroviaires, voies ferroviaires et caténaies.
- le Sous-Groupement Signalisation-Télécommunications (SGST) : signalisation, télécommunications, basse tension et contrôle d'accès.
- le Sous-Groupement Energie (SGE) : travaux d'alimentation électrique.



Le préfet de département :

Le préfet est un haut-fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur qui demeure responsable de l'**ordre public** dans son département. Il a la charge des **intérêts nationaux**, du contrôle administratif et du **respect des lois**. Il détient des **pouvoirs de police** qui font de lui une autorité de police administrative.

Il est le **représentant direct du Premier ministre** et de chaque ministre dans le département. Il met en œuvre les politiques gouvernementales de **développement et d'aménagement du territoire** à l'échelle du département.

Le préfet est chargé de **contrôler les actes des collectivités territoriales**. Il exerce un contrôle à posteriori et ne peut que déférer les actes concernés au tribunal administratif.

Dans la plupart de ses missions, le Préfet de Département est placé sous l'autorité du Préfet de Région.

Le Préfet se doit de garder une **neutralité politique absolue** et d'appliquer la politique du [Gouvernement](#) en place sans exprimer ses propres opinions. Ainsi, il ne peut pas appartenir à un [syndicat](#) ni faire grève.

Focus sur la ligne LGV-SEA:

Le Préfet doit veiller à la santé environnementale de son département en contrôlant l'installation des industries dangereuses ou polluantes et la délivrance des [permis de construire](#) (bien qu'il n'en ait pas la charge exclusive). Il doit veiller aussi au respect du [patrimoine](#) culturel du département et protéger les [monuments historiques](#) et les sites remarquables.

Sous la surveillance du Préfet, le Maître d'Oeuvre COSEA est tenu de respecter toutes les obligations légales et les réglementations lors du déroulement du chantier (droit du travail ; respect des zones non constructibles ; gestion des déchets et des pollutions sur le chantier...)

Organismes de contrôle et de certification :

Toutes les activités de construction et de rénovation étant soumises à un ensemble de règles strictes et complexes, un organisme indépendant (par rapport au Maître d'Œuvre et au Maître d'Ouvrage) doit certifier que les travaux ont respecté les règles de l'art et la réglementation en vigueur. Le contrôleur établit que la construction est conforme au Permis de Construire, que les niveaux réglementaires sont atteints (étanchéité à l'air...) et peut délivrer des Labels (Haute Performance Energétique ; Effinergie : Minergie Passivhaus ; BBC...)

Par exemple

Le CONSUEL : C'est une association reconnue d'utilité publique qui délivre un Certificat de Conformité afin de [permettre un raccordement à l'électricité](#). Il atteste de la conformité de l'installation aux normes en vigueur. L'enjeu de ce Certificat est de minimiser les risques d'accidents du fait d'une installation électrique non conforme à la réglementation en vigueur.

Bureau Veritas Certification est le leader mondial de la certification avec un chiffre d'affaires de 344 millions d'euros. Ses activités sont centrées sur les domaines de la Qualité, de la Sécurité, de protection de l'Environnement et de la Responsabilité sociétale.



Focus sur la ligne LGV-SEA:

EPSF

L'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF) est chargé de veiller à l'application de réglementations de sécurité dans le domaine des transports ferroviaires. A l'issue de la construction de la ligne Tours-Bordeaux, l'EPSF délivrera l'autorisation de son exploitation et de sa mise en service commerciale. La LGV Tours-Bordeaux fait l'objet de nombreux contrôles et d'évaluation tout au long de la concession.

OH

L'Organisme Habilité (OH) s'assure du respect des exigences des normes européennes, l'interopérabilité du système ferroviaire. La Ligne Tours-Bordeaux sera interopérable sous réserve d'être conforme à la réglementation européenne permettant ainsi de faire circuler un même train dans toute l'Europe.

OQA

L'Organisme Qualité Agréé donne un avis sur les dossiers de sécurité ferroviaire : sécurité des circulations de trains, sécurité des personnels de maintenance de la ligne.

OTI

L'Organisme Technique Indépendant (OTI) est chargé de la conformité de la conception et de la construction de la ligne au regard du contrat de concession et de la réglementation en vigueur.

La Direction Départementale des Territoires :

La **Direction Départementale des Territoires (DDT)** est un service déconcentré de l'État français créé en 2010, prenant la forme d'une direction départementale interministérielle, placée sous l'autorité du préfet de département, mais dépendant hiérarchiquement des Services du Premier Ministre.

La direction départementale des Territoires regroupe les anciens services ci-après :

- la [direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt](#) (DDAF),
- la [direction départementale de l'Équipement](#) (DDE)
- le service environnement de la [préfecture](#).
- la [direction des Affaires maritimes](#) (dans les départements du littoral)

Compétences de la DDT :

- Promouvoir le développement durable
- Prévenir des risques naturels
- Mettre en œuvre des politiques d'aménagements du territoire
- Mettre en œuvre les politiques de la mer (pour les DDTM)
- Délivrer des permis de construire
- Accorder les demandes de travaux
-

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux importants.



Le dossier doit être envoyé ou déposé par le Maître d'ouvrage à la **mairie de la commune** où est situé le terrain. Ce n'est pas le maire lui-même qui examine le dossier mais le service communal compétents (service de l'urbanisme) ou par la DDT (Direction des Territoires) qui est un service de l'état piloté par le Préfet.

Focus sur la ligne LGV-SEA:

Réseau Ferré de France a procédé à l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation de la ligne (3400 hectares de terres agricoles et de forêts). La LGV **n'a pas de Permis de Construire** (il aurait fallu déposer des dizaines de dossiers pour toutes les communes traversées !) mais une **Déclaration d'Utilité Publique** qui permet d'obliger les propriétaires fonciers à vendre les terrains concernés au Maître d'Ouvrage de la LGV. Les solutions négociées sont préférées mais en cas de blocage, il y a expropriation contre dédommagement.

Une **déclaration d'utilité publique**, abrégé par le [sigle DUP](#), est une procédure administrative en [droit français](#) qui permet de réaliser une opération d'aménagement, telle que la création d'une infrastructure de communication, d'une école ou d'un lotissement par exemple, sur des terrains privés en les [expropriant](#), précisément pour cause d'utilité publique ; elle est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique.

Pour la LGV, la DPU a été promulguée dans un **décret en Conseil d'Etat**, pour les opérations moins importantes, une DPU peut être annoncée dans un arrêté préfectoral

Le ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :

Comme son nom l'indique, ce ministère est en charge des politiques de préservation de l'environnement, des actions en faveur du DD et de la transition énergétique. Il dispose d'un certain nombre de leviers, de partenaires et de relais afin de remplir ses missions.

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie :

L'ADEME est l'opérateur de l'État pour **accompagner la transition écologique** et énergétique. C'est un établissement **public** à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'ADEME met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses **capacités d'expertise et de conseil**. Elle **aide en outre au financement** de projets, de la recherche à la mise en œuvre, et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit

Natura 2000 :

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de **sites naturels** européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.



DATAR :

La Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'attractivité Régionale (DATAR) est un service du Premier ministre, dirigé par un préfet. Administration de mission à vocation interministérielle, la Datar prépare, impulse et **coordonne les politiques d'aménagement du territoire** menées par l'Etat.

Dans une optique de développement durable des territoires, l'action de la Datar est guidée par un double objectif **d'améliorer l'attractivité des Territoires** et **d'assurer leur cohésion et leur équilibre** dans une Europe élargie.